

ASVPNF FICHER 3 2026 B 49

La respiration laïque éprouvée au respiromètre de *PPgg*.

Le concept de « **respiration laïque** », développé par la philosophe [Catherine Kintzler](#) dans son ouvrage *La Respiration laïque (Penser la laïcité 2)*, renouvelle profondément la manière d'aborder ce principe républicain. Loin d'être une simple contrainte ou une neutralité austère, la laïcité est pensée ici comme **la condition même de la liberté individuelle et de l'émancipation collective**.

Pour alimenter les réflexions de l' Association, l'ASVPNF, voici un commentaire philosophique et une interprétation de ce concept clé.

1. La métaphore de la bibliothèque : L'espace « non saturé »

Catherine Kintzler utilise l'allégorie d'une bibliothèque en constante évolution qui doit impérativement conserver des **rayons vides**.

- **L'interprétation** : Dans une société, les opinions politiques, les croyances religieuses et les convictions philosophiques saturent l'espace social. Si le politique (l'État) adoptait ou privilégiait l'une de ces croyances, l'espace public serait idéologiquement « plein ». La laïcité consiste précisément à décréter que le fondement de la loi et de la République commence par un « espace zéro », une zone neutre.
- **Le commentaire** : Cette vacance n'est pas un manque, c'est une respiration. Ces « rayons vides » préservent un espace où le citoyen n'est assigné à aucune identité communautaire exclusive. C'est ce qui permet d'échapper au «

lissage » ou à l'emprise des groupes majoritaires ou dogmatiques.

2. Penser « l'ailleurs » et refuser l'assignation identitaire

La « respiration laïque » est le garde-fou contre le repli identitaire et le communautarisme.

- **L'interprétation** : Le régime laïque ne supprime pas les convictions privées, mais il refuse de définir un citoyen uniquement à travers elles. L'individu n'est pas une simple « somme de propriétés d'appartenance ».
- **Le commentaire** : Permettre à chacun de « trouver un ailleurs » ou de « penser autrement » signifie que la laïcité garantit constitutionnellement le droit à la métamorphose intellectuelle. Un citoyen a le droit de changer d'avis, de renier sa religion d'origine, d'en adopter une autre ou de n'en avoir aucune, sans que sa place dans la communauté politique n'en soit affectée.

3. La distinction cruciale face aux dérives modernes

Dans le prolongement de ses travaux, Catherine Kintzler utilise ce concept pour renvoyer dos à dos deux postures qui asphyxient la laïcité :

- **La « laïcité accommodante » (ou adjectivée)** : Elle cherche à saturer l'espace juridique en négociant des passe-droits avec les religions sous couvert de tolérance, ce qui détruit la neutralité de l'espace commun.
- **L'« intégrisme laïque » (ou extrémisme)** : Il cherche à saturer l'espace civil en voulant interdire toute manifestation religieuse aux simples citoyens dans la rue ou les commerces. Or, la laïcité impose l'abstention à la *puissance publique*, pas aux *individus* dans leur vie privée ou civile. La « respiration » exige que l'espace civil reste libre et visible.

4. L'application à l'école publique : La « double vie » de l'élève

La fin de votre extrait amorce la laïcité scolaire, un sujet cardinal pour l'auteure.

- **L'interprétation** : Kintzler rappelle que l'école publique doit offrir aux élèves une « **double vie** ». En franchissant le seuil de l'école, l'enfant suspend temporairement ses appartenances familiales, sociales et religieuses. Il n'est plus le « fils ou la fille de », il devient un esprit en construction.
- **Le commentaire** : Cette suspension est la forme scolaire de la respiration laïque. Par l'instruction et l'appropriation des savoirs rationnels (comme l'arithmétique ou les sciences), l'élève n'obéit plus à une croyance imposée, mais à sa propre raison. L'école laïque n'est pas là pour inculquer un « catéchisme républicain », mais pour émanciper l'esprit critique.

Pour les prochains débats associatifs, on se propose de poser la **respiration laïque** comme un concept dynamique : **la laïcité n'est pas ce qui enferme, elle est ce qui libère**. Elle n'est pas une opinion qui s'oppose aux religions, elle est le cadre architectural vide qui permet à toutes les opinions de coexister sans s'étouffer mutuellement. Elle permet de substituer au « vivre ensemble » communautaire (parfois pesant) un « vivre séparément » sur le plan des croyances pour « mieux vivre ensemble » sur le plan citoyen.

Ce manifeste réaffirme la laïcité comme un principe fondamental de liberté et d'émancipation républicaine à travers quatre piliers essentiels : le refus de la saturation de l'espace public, le combat contre l'assignation identitaire, le rejet des extrêmes et la sanctuarisation de l'école. L'association ASVPNF défend ainsi une laïcité stricte pour les institutions et libérale pour les citoyens afin de garantir la cohésion et le libre arbitre.

Voici le projet de **manifeste synthétique**, rédigé dans un style direct et percutant. Vous pouvez le copier, l'adapter et le distribuer directement aux adhérents de l'**ASVPNF** pour nourrir vos prochains débats.

MANIFESTE DE L'ASVPNF

Pour une « Respiration Laïque » : Retrouver le sens de la liberté

La laïcité fait aujourd'hui l'objet de toutes les tensions, entre tentatives de récupération et contresens politiques. S'appuyant sur les travaux de la philosophe Catherine Kintzler (*La Respiration laïque*, 2026), l'**ASVPNF** réaffirme que la laïcité n'est ni une arme de censure, ni un dogme rigide, mais **le cœur battant de nos libertés**.

Voici les **4 piliers** de notre engagement pour faire vivre cette « respiration » au quotidien :

1. Défendre un espace public « non saturé »

- **Le principe** : La République n'a pas à adopter de croyance, ni à imposer l'athéisme. L'État doit rester neutre pour que l'espace public ne soit jamais confisqué par une idéologie ou une religion majoritaire.
- **La métaphore** : À l'image d'une bibliothèque qui doit toujours garder des **rayons vides** pour les futurs livres, la laïcité préserve une zone neutre où chacun a la place d'exister.
- **Notre combat** : Refuser que la loi ou les institutions publiques se soumettent à des impératifs religieux ou doctrinaux.

2. Refuser l'assignation identitaire

- **Le principe** : Un citoyen n'est pas réductible à sa religion, son origine ou sa communauté. Avant d'être un croyant ou un non-croyant, il est un **individu libre**.

- **L'objectif** : La laïcité garantit à chacun le droit de choisir sa voie, de changer d'avis, de croire ou de ne pas croire, sans craindre le regard des autres ou la pression sociale.
- **Notre combat** : Lutter contre le repli communautaire qui enferme les individus et brise le lien national.

3. Rejeter les deux pièges : L'« accommodement » et l'« intégrisme »

Pour que la laïcité respire, elle doit rejeter deux dérives symétriques :

- **Non à la « laïcité accommodante »** : Celle qui négocie des passe-droits ou des règles d'exception avec les groupes religieux sous couvert de tolérance.
- **Non à l'« intégrisme laïque »** : Celui qui voudrait interdire l'expression des croyances aux simples citoyens dans l'espace civil (rue, commerces).
- **La règle d'or** : La neutralité absolue s'impose à la **puissance publique et à ses agents**, tandis que la liberté d'expression la plus large appartient aux **citoyens**.

4. Sanctuariser l'École publique

- **Le principe** : L'école de la République doit offrir aux élèves une « **double vie** ». En franchissant son seuil, l'enfant suspend temporairement ses appartenances familiales ou religieuses pour devenir un esprit en construction.
- **L'objectif** : L'école n'est pas là pour plaire aux parents ou aux communautés, mais pour émanciper les enfants par le savoir, la science et la raison.
- **Notre combat** : Protéger l'école publique de toutes les pressions idéologiques ou religieuses afin de garantir le développement du libre arbitre des futurs citoyens.

Avec l'ASVPNF pour faire vivre la laïcité sans dogme sans concession comme un espace d'émancipation et de liberté partagée !

La déclinaison au niveau de l'École publique

L'École Publique Laïque face au modèle confessionnel : Une rupture philosophique absolue

Pour comprendre la « respiration laïque » à l'école, il faut opposer point par point son projet d'émancipation universelle à la logique inhérente aux écoles confessionnelles. L'École publique ne cherche pas à concurrencer les religions sur le terrain des valeurs ; elle change radicalement de paradigme. [\[1\]](#)

1. La « double vie » (Public) vs « L'éducation intégrale » (Confessionnel)

- **À l'École publique laïque :** L'école offre à l'élève une « double vie ». En passant le seuil de l'établissement, l'enfant est extrait de son milieu social, familial et religieux. Il n'est plus traité comme le « fils ou la fille de », ni comme le membre d'une communauté. L'école suspend momentanément les assignations du dehors pour lui offrir un espace de recul, un « ailleurs » intellectuel. [\[1, 2\]](#)
- **Dans l'École confessionnelle :** Le projet éducatif repose sur un principe de continuité et d'unification. L'école privée sous contrat (notamment catholique) revendique un « caractère propre » qui vise à englober la totalité de la personne de l'enfant dans un projet spirituel, moral et culturel cohérent avec la foi. L'espace y est délibérément **saturé** par des repères, des calendriers et des symboles religieux, interdisant la rupture indispensable à l'exercice d'un doute radical.

2. L'autonomie de la raison (Public) vs La transmission d'une vérité révélée (Confessionnel)

- **À l'École publique laïque :** L'autorité du maître ne repose pas sur une croyance, mais sur la validité universelle des savoirs rationnels. Comme le résume Catherine Kintzler, un enfant qui comprend une opération d'arithmétique ou un théorème de géométrie n'obéit à personne d'autre qu'à **sa propre raison**. Le savoir laïque libère parce qu'il est vérifiable par tous, indépendamment de la foi. [[1](#), [2](#)]
- **Dans l'École confessionnelle :** Même si les matières scientifiques y sont enseignées selon les programmes nationaux (dans le cadre des contrats avec l'État), les savoirs s'inscrivent dans un cadre supérieur où la science et la foi doivent s'harmoniser. La vérité n'est pas uniquement le produit d'une construction critique et rationnelle ; elle est, en dernière instance, subordonnée à une transcendance ou à une tradition morale dogmatique. [[1](#)]

3. La constitution d'un sujet de droit (Public) vs Le formatage d'un héritier (Confessionnel)

- **À l'École publique laïque :** Le but de l'instruction publique n'est pas de faire aimer une législation toute faite ou de soumettre une génération aux opinions de la précédente. Il s'agit d'éclairer les esprits pour rendre les futurs citoyens **capables d'apprécier, de critiquer et de corriger les lois** par eux-mêmes. L'École publique s'adresse à un sujet de droit universel.
- **Dans l'École confessionnelle :** L'institution est par nature liée à un « corps perpétuel » (une congrégation, un clergé, une association religieuse). Son but implicite ou explicite est la perpétuation d'une identité collective, d'une communauté de croyants et d'un héritage moral. Elle installe l'enfant dans une reproduction culturelle plutôt que dans l'arrachement émancipateur. [[1](#), [2](#)]

4. L'universalisme du « Moment Zéro » (Public) vs Le pluralisme de juxtaposition (Confessionnel)

- **À l'École publique laïque :** La laïcité scolaire applique le concept du « **moment zéro** » de Catherine Kintzler. L'école n'est pas œcuménique (elle ne cherche pas à faire dialoguer ou cohabiter les religions en son sein) ; elle est strictement **a-**

dogmatique. Elle fait abstraction des croyances pour réunir les élèves sur ce qui leur est commun : l'humanité et la citoyenneté en devenir.

- **Dans l'École confessionnelle :** Même lorsqu'elle se montre ouverte ou accueillante envers des élèves d'autres confessions ou des non-croyants, l'école privée gère la diversité sous l'angle de la « tolérance » au sein d'un espace structurellement orienté. Elle juxtapose des identités au lieu de fonder une universalité abstraite. [[1](#), [2](#), [3](#), [4](#)]

Conclusion

Affirmer la spécificité de l'École publique laïque exige de refuser l'alignement de l'école publique sur les demandes managériales ou communautaires de la société civile. **L'école ne doit pas être un « lieu de vie » calqué sur l'extérieur, mais un sanctuaire d'instruction.** [[1](#), [2](#)]

L'école privée propose un confort identitaire ; l'École laïque offre le courage de l'autonomie intellectuelle. C'est cette intransigeance républicaine que notre association continue de rappeler sans faiblesse.

PPgg., 12 octobre 2026
